Sainte Catherine

INSTITUT DU CANCER

Avignon-Provence

CHARTE DE PROTECTION DES DONNEES À CARACTERE PERSONNEL DES PATIENTS

Sainte-Catherine - Institut du Cancer Avignon Provence (ICAP) - est amené à recueillir des données concernant ses patients, ses agents et les personnes en lien avec l'institution.

Il s'engage à assurer la protection de vos données personnelles et le respect de vos droits en conformité avec le **Règlement Général européen sur la Protection des Données** (RGPD) n°2016/679 relatif à la protection des données personnelles et le droit français applicable en la matière.

VOS DONNEES

À l'occasion de votre prise en charge à l'Institut et dans le cadre de ses missions statutaires de soins, de recherche, d'enseignement et de prévention, des informations d'ordre administratif, social, médical ou encore de vidéosurveillance vous concernant sont recueillies par le personnel des différents services de l'Institut et font l'objet, dans leur majorité, de traitements informatisés. Le traitement désigne toutes les opérations de collecte, conservation, utilisation et communication de vos données. Les destinataires de ces données, décrits ci-dessous, traitent vos données en vertu d'une obligation légale, légitime, conventionnelle ou de recherche.

LE TRAITEMENT ET LES DESTINATAIRES DE VOS DONNEES

DOSSIER PATIENT

Ces données, protégées par le secret médical, alimentent votre dossier *patient, qui sera consulté et complété lors de vos futures prises en charge à* l'Institut. La raison principale pour laquelle l'Institut conserve et traite vos données est d'assurer votre prise en charge.

Les informations recueillies, dont les échantillons biologiques, les données génétiques générées et/ou collectées lors de votre prise en charge ou de votre suivi, sont réservées exclusivement aux métiers habilités à en faire usage :

- les services administratifs habilités,
- l'équipe de soins qui vous suit,
- nos correspondants médicaux internes/externes (laboratoire d'analyses médicales, centres de radiologie, service des urgences de l'hôpital, etc.) dans le cadre de la coordination de votre prise en charge (via des moyens sécurisés : Mon espace santé (dont le Dossier Médical Partagé (DMP)), Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté), Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR)),
- notre prestataire chargé de la restauration (régimes alimentaires, allergies, etc.).

Enfin, certaines de vos données médicales peuvent, avec votre accord, être mises à disposition pour vous ou votre médecin traitant, sur l'application MYWEBISC.

Votre dossier médical est conservé pour une durée conforme à la réglementation (l'article R1112-7 du Code de la santé publique prévoit un délai de conservation minimum de 20 ans après la dernière venue, hors exception).

LA RECHERCHE CLINIQUE

Les informations recueillies sont également susceptibles d'être exploitées de façon non nominative à des fins de recherche scientifique ou de statistique (cf. article 9.2.j du Règlement européen sur la protection des données) afin de mener des travaux sur le cancer avec des objectifs de santé, d'études épidémiologiques, de description de stratégies thérapeutiques, d'évaluations médico-économiques et/ou à des fins d'enseignement.

Dans le cadre de la recherche clinique, ces données peuvent être transférées de manière anonyme aux partenaires industriels ou académiques de l'Institut dans le cadre de leurs missions, que ces partenaires soient dans l'Union Européenne ou en dehors, toujours en regard d'une finalité ci-avant énoncée.

Les médecins de l'ICAP peuvent ainsi vous proposer de participer à une étude de recherche clinique. Un document d'information et un consentement vous sera alors remis, si vous acceptez de participer votre consentement se traduira par la signature de ce document. Vous pourrez, à tout moment, revenir sur votre décision de participer ou non à l'étude, sans conséquence sur la poursuite de votre traitement.

Les données recueillies seront ensuite archivées, avec un accès très restreint, pour un maximum de vingt-cinq ans après la clôture de l'étude de recherche clinique. Elles ne feront pas apparaître votre identité qui sera remplacée par un numéro.

LA CONTRIBUTION À LA RECHERCHE

Durant votre prise en charge à l'ICAP, vous allez bénéficier d'actes médicaux diagnostiques et/ou thérapeutiques. Ces actes médicaux ainsi que le recueil des données médicales dans votre dossier sont nécessaires pour réaliser votre prise en charge. Ces données cliniques, conservées dans votre dossier médical, ainsi que la part non utilisée des prélèvements biologiques peuvent fournir des informations utiles pour mener à bien des travaux de recherche visant à améliorer la connaissance sur les maladies et leur prise en charge.

En garantissant préalablement votre anonymat, ces travaux peuvent faire l'objet de communications scientifiques et/ou être utilisées à des fins d'enseignement.

Vous pouvez contribuer à la recherche en signant la fiche d'ouverture de dossier qui vous est proposée lors de votre première venue à l'ICAP.

Les recherches en cours à l'ICAP sont listées sur le site internet de l'Institut.

VIDEOSURVEILLANCE

Le dispositif de vidéosurveillance a pour but la sécurité des personnes et des biens.
En cas d'incident les images pourront être visionnées par le personnel autorisé et par les forces de l'ordre le cas échéant. La durée de conservation des images est d'un mois.

SECURISATION ET CONSERVATION DE VOS DONNEES

Une politique de sécurité du système d'information assure la mise en place de procédures de sécurisation (moyens de sécurisation physique et logique) pour éviter tout accès non autorisés, usages impropres, divulgation, perte et/ou destruction de vos données.

Les données ne sont jamais transmises à un tiers non autorisé et sans que vous en soyez informé. Nous ne commercialisons aucun fichier d'adresse ou de courriels.

VOS DROITS

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et à l'article 12 du RGPD, quelle-que soit la nature des données vous concernant, et traitées par l'Institut (personnelles ou santé), vous disposez à tout moment, et dans certains cas de figure, des droits suivants :

- **Droits d'accès** : la personne concernée peut demander la communication des données personnelles faisant l'objet d'un traitement par l'Institut ;
- **Droit de rectification** : si la personne concernée découvre que les informations détenues à son sujet sont inexactes ou incomplètes, elle peut demander de mettre à jour ses données personnelles ou faire rectifier ses données personnelles traitées par l'Institut ;
- **Droit d'opposition** : la personne concernée peut exprimer son souhait que ses données personnelles ne fassent plus l'objet d'un traitement ;
- **Droit à l'effacement** : dans certains cas, la personne concernée peut demander la suppression de ses données personnelles (par exemple lorsque les données ne sont plus nécessaires, lorsque les données sont traitées de manière illégitime ou lorsqu'elles ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées. Cela comprend les cas où les personnes concernées retirent leur consentement).
  Le droit à l'effacement est également connu sous le nom de droit à l'oubli ;

Les demandes de droits d'opposition et d'effacement doivent être justifiées par un motif légitime.

- **Droit à la limitation** : la personne concernée peut demander la suspension du traitement de ses données personnelles (arrêt des services) ;
- **Droit à la portabilité** : la personne concernée peut demander, sous certaines conditions, de récupérer ses données personnelles afin d'en disposer.

Vous pouvez exercer vos droits par écrit à l'attention du Délégué à la Protection des Données (DPD) de Sainte-Catherine - Institut du Cancer Avignon Provence, 250 Chemin de Baigne-Pieds - CS 80005 - 84918 AVIGNON Cedex 9 ou par mail, accompagné d'un justificatif d'identité de la personne concernée et du demandeur lorsqu'il ne s'agit pas de la même personne, à l'adresse suivante : dpo@isc84.org .

Si malgré l'engagement de l'Institut à respecter vos droits et à protéger vos données, vous restez insatisfait, il vous est possible d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).